



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



08064141

TRIBUNAL COMMERCE

18-04-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0442.896.555

Dénomination

(en entier) **DELTENRE & Co**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Charleroi (6040-Jumet), Zoning Industriel, Allée Centrale

Objet de l'acte : RECTIFICATIF – DEMISSION – NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal dressé par Jean-Philippe MATAGNE, notaire associé à Charleroi, le 15 avril 2008, en cours d'enregistrement.

1 DESCRIPTION DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF TRANSFÉRÉ LORS DE LA FUSION DU 29 JANVIER 2008 – RECTIFICATIF

Le président a exposé que plusieurs erreurs matérielles figuraient dans la description active et passive reprise dans l'acte de fusion du 29 janvier 2008.

L'actionnaire unique a pris acte de ces erreurs matérielles, a déclaré en avoir été bien informé et a marqué son accord sur la description des actifs et passifs.

2. DEMISSION – NOMINATIONS

Monsieur Michel Jean HOCQUET, né à Charleroi le 28 novembre 1938, domicilié à Ham-sur-Heure-Nalinnes (6120 Nalinnes), rue des Chênes, 3/A, a déclaré donner sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société à partir du 15 avril 2008

L'actionnaire unique a accepté cette démission et a nommé aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans :

– Monsieur Paul Albert WILLOCX, né à Bruxelles le 25 février 1969, domicilié à 1970-Wezembeek-Oppem, rue Louis Marcelis, 60.

– La société anonyme O.K. & Co, dont le siège social est établi à Ham-sur-Heure-Nalinnes (6120-Nalinnes), rue de Châtelet, 168, RPM Charleroi numéro 0892.872 528 RPM Charleroi, dont le représentant permanent sera Monsieur Michel Jean HOCQUET, né à Charleroi le 28 novembre 1938, domicilié à Ham-sur-Heure-Nalinnes (6120 Nalinnes), rue des Chênes, 3/A

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs se sont réunis et ont décidé de nommer aux fonctions d'administrateur délégué la SA O K & Co.

La rémunération de l'administrateur délégué est fixée à 5 000,00 € par mois.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Jean-Philippe MATAGNE, notaire associé

Déposé en même temps

– l'expédition de l'acte



Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature